

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°264 DU 20 FEVRIER 2023 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

Santé publique

Dr Mohamed Tafsir Diallo dit ce qu'il faut savoir sur l'épilepsie

P.3



Édito à vue d'Aigle

Les autorités de la transition sous pression !

La CEDEAO, en marge du sommet ordinaire de l'Union africaine, à Addis-Abeba, a maintenu ses sanctions contre les autorités de la transition guinéenne à qui il a été demandé d'organiser un véritable dialogue avec tous les acteurs sociopolitiques. Une sortie de l'organisation sous-régionale qui intervient après la manifestation dans le grand Conakry, à l'appel du FNDC... P.2

CÉLÉBRATION DE LA SAINT VALENTIN



Ce qu'en pense Père Etienne Sillimana Camara

P.4

TOURNÉE À L'INTÉRIEUR DU PAYS



« Si vous vivez ce que j'ai vécu, ça donne du traumatisme » (Charles Wright)

P.5

MENACES CONTRE LES PARTIS POLITIQUES



Francis Haba de l'UGDD recadre le ministre Mory Condé

P.5

Organisation des manifestations de rue P.3
Et si le Quatuor manquait de courage ?

Procès du 28 septembre
Début de l'audition des parties civiles P.6

Manif du 16 février
Dr Ibrahima Sory Diallo de l'ADC-BOC réagit à la sortie du MATD P.8

Édito à vue d'aigle



Les autorités de la transition sous pression !

La CEDEAO, en marge du sommet ordinaire de l'Union africaine, à Addis-Abeba, a maintenu ses sanctions contre les autorités de la transition guinéenne à qui il a été demandé d'organiser un véritable dialogue avec tous les acteurs sociopolitiques. Une sortie de l'organisation sous-régionale qui intervient après la manifestation dans le grand Conakry, à l'appel du FNDC.

Pour rappel, ce FNDC dissous officiellement par le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation exige entre autres la libération des détenus politiques, l'arrêt du harcèlement judiciaire, la tenue d'un véritable dialogue avec les acteurs sociopolitiques représentatifs. Dans une déclaration publiée dans la presse, l'inter-coalition formée par l'ANAD, le FNDC politique, le FFP, le RPG Arc-en-ciel et alliés, a apporté son soutien à ladite manifestation.

Comme il fallait s'y attendre, les

jeunes manifestants des quartiers situés le long de l'Axe sont entrés en action dans la nuit du 15 février, en brûlant des pneus ou en érigeant des barricades sur la chaussée. Le jeudi 16 février, des heurts ont éclaté par endroits dans la commune de Ratoma, reconnue comme l'épicentre des manifestations sociopolitiques à Conakry. Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a réquisitionné l'armée pour appuyer, au besoin, les policiers et les gendarmes dans le maintien d'ordre. Comme beaucoup le craignaient, il y a eu de nouvelles victimes. Selon le FNDC, trois cas de morts sont à déplorer et plusieurs blessés, dont certains par balles. Le mouvement a aussi dénoncé des arrestations dans les rangs de ceux qu'il appelle les militants pro-démocratie. Les boutiques et magasins ont été fermés dans les grands centres commerciaux de la capitale. Tout comme des établissements scolaires dans certains quartiers chauds. Sur l'autoroute Fidel Castro, la circulation était fluide mais pas aussi dense que les jours normaux. Il est à espérer que les autorités de la transition et les acteurs sociopolitiques trouveront un terrain d'entente pour éviter à notre pays un saut dans l'inconnu.

Les Etats-Unis d'Amérique ont regretté les violences enregistrées à Conakry et ont invité toutes les parties à faire preuve de retenue. Avec les dernières résolutions de la CEDEAO à Addis-Abeba, sur fond de menaces, le CNRD et son président se retrouvent bel et bien sous pression. Le colonel Mamadi Doumbouya, dans toutes ses sorties, semble privilégier les solutions guinéennes aux problèmes guinéens. Comme on le sait, le dialogue qui a été organisé du 24 novembre au 20 décembre 2022 dans un hôtel de Conakry a été boudé par les coalitions politiques qui ont en leur sein les trois grandes formations politiques du pays, à savoir le RPG Arc-en-ciel du professeur Alpha Condé, l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et l'UFR de Sidya Touré.

Kéfina Diakité

VIOLENCES DANS LE GRAND CONAKRY L'appel des Etats-Unis à la retenue et au dialogue

Au lendemain de la manifestation du FNDC dans le grand Conakry, les Etats-Unis d'Amérique ont dit regretter les violences enregistrées lors des échauffourées entre les forces de l'ordre et les manifestants. Ils ont appelé à la retenue et au dialogue.



Le jeudi 16 février, à l'appel du FNDC dissous officiellement par les autorités, une manifestation a eu lieu principalement dans les quartiers situés le long de la route Le Prince. Elle a paralysé par endroits les activités économiques. Selon le Front national pour la défense de la constitution (FNDC), dont les principaux responsables sont en prison, en exil ou dans la clandestinité, cette manifestation déclarée pacifique a fait deux morts et plusieurs blessés. Ce qui a fait réagir naturellement les acteurs sociopolitiques, les organisations de défense des droits de l'homme et les partenaires. C'est le cas par exemple des Etats-Unis d'Amérique, qui, au lendemain de cette manifestation, ont dit regretter les violences enregistrées lors des échauffourées entre les forces de l'ordre et les manifestants.

« Les USA regrettent les violences d'hier. On déplore toutes les formes

de violence dans la résolution des défis qui se posent à la Guinée. On appelle tous à faire preuve de retenue et à poursuivre le dialogue, qui reste la meilleure solution pour résoudre les différends politiques », ont réagi les Etats-Unis. Suite à ces violentes dont le grand Conakry a été le théâtre, le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, Mory Condé, a fait une déclaration à la télévision nationale le jeudi pour menacer de suspension ou de retrait de leurs agréments les organisations politiques et sociales si leur responsabilité est établie. « (...) Les organisations politiques et sociales dont les responsabilités pénales seront établies par la suite des poursuites judiciaires par les autorités compétentes se verront appliquer des sanctions allant de la suspension jusqu'au retrait de leurs agréments », a menacé le MATD.

Kéfina Diakité

L'Aigle Infos

Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2 Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

Administrateur Général & Directeur de Publication

Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité

Tél. +224 621935388 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Rédacteur en Chef Secrétaire Général de la Rédaction

Ali Badara Condé

Comité de Rédaction

Ali Badara Condé, Sammel M'Bemba, Samory Kéita, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Mamadou Saidou Barry, Mohamed Lamine Camara

Service Commercial, Marketing, Abonnement,

Annonces et Pub

Mohamed Lamine Camara

654 75 56 50

Imprimeur

Arbaba Barry

628463493

Imprimerie

Le Scribe

Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page

Mohamed Lamine Camara

Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Lisez le journal
numérique sur le site

KéfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Santé publique

Dr Mohamed Tafsir Diallo dit ce qu'il faut savoir sur l'épilepsie

La Guinée, à l'instar des autres pays, a célébré la Journée Internationale de l'Épilepsie le 13 février 2023. Cette année, c'est sous le thème : « L'Épilepsie, ce n'est pas ce que vous croyez ... Bousculons les préjugés ! » que les Nations Unies ont immortalisé ladite journée. A Conakry, c'est le service de neurologie de l'hôpital National Ignace Deen qui a servi de cadre à cette célébration. Elle est observée dans 140 pays à travers le monde, le deuxième lundi du mois de février. Objectif : sensibiliser le public à cette maladie neurologique peu connue. Dr Mohamed Tafsir Diallo, neurologue en service à Ignace Deen, a bien voulu accorder un entretien à l'Aigleinfos.



L'Aigleinfos : Le monde entier, à travers les autorités sanitaires, a célébré la Journée Internationale de l'Épilepsie le 13 février. Dites-nous Docteur qu'est-ce que vous avez fait dans votre service pour marquer cette journée ?

Dr Mohamed Tafsir Diallo : Bien avant que cette journée n'arrive, nous nous organisons avec les Américains qui viennent une ou deux fois par an pour faire des consultations et des dons de médicaments. Donc le service neurologique est

connu pour ça. Nous sommes là à accueillir les malades, les consulter et les traiter gratuitement.

L'Aigleinfos : Maintenant qu'est-ce que l'épilepsie ?

Dr Mohamed Tafsir Diallo : En termes très clairs, il faut dire que l'épilepsie est une maladie du cerveau. Autrement dit, l'épilepsie est une maladie cérébrale ou est épileptique toute personne qui fait des crises en répétition même si son tracé est normal et que le diagnostic est clinique.

L'Aigleinfos : Comment se caractérise-t-elle ?

Dr Mohamed Tafsir Diallo : Elle se manifeste par des crises cérébrales dues à une décharge des neurones corticaux. Maintenant, il y a des crises toniques, des crises médo-toniques, chroniques. Quand on voit une personne qui tombe ou qui pousse des crises, il appartient au médecin de dire que c'est une crise épileptique ou pas. Toute personne qui fait des crises dans la rue ne veut pas forcément dire qu'elle est épileptique.

L'Aigleinfos : Quelles sont les causes de l'épilepsie ?

Dr Mohamed Tafsir Diallo : Les causes de cette maladie sont multiples et variées. Il faut dire que les causes dépendent des types d'épilepsie. Il y a des causes vasculaires, des causes infectieuses et des causes métaboliques. Donc, un patient épileptique doit être vu par un neurologue pour vraiment faire le schéma afin de diagnostiquer que telle ou telle personne est épileptique de quoi.

L'Aigleinfos : Est-ce qu'on peut guérir complètement de cette maladie ?

Dr Mohamed Tafsir Diallo : Pour guérir complètement de l'épilepsie, ça dépend. L'objectif primaire c'est sans causes déterminées et secondaires. Si par exemple la personne a une tumeur cérébrale et qui fait des crises, quand on enlève la tumeur de manière chirurgicale et qu'on traite, le reste on peut guérir. Mais quand elle est de cause déterminée, le traitement peut varier entre deux, trois jusqu'à cinq ans. Si le diagnostic est posé tôt, le taux de chance de

guérison avoisine autour de 75 à 80%. Donc une personne qui souffre de l'épilepsie, le suivi doit être de près.

L'Aigleinfos : Quels sont les premiers gestes à adopter en face de quelqu'un qui fait une crise épileptique ?

Dr Mohamed Tafsir Diallo : Quand on assiste une personne qui fait des crises, il faut la mettre en déséquilibre de sécurité gauche-droite pour la libération des voies aériennes, prendre un mouchoir ou une cuillère mettre sur la langue pour empêcher la morsure parce que dans les formes violentes il peut y avoir des morsures de la langue. Quand tu fais ce geste, tu contribues à sauver la vie de ce patient avant de se référer dans un centre spécialisé pour la suite des investigations.

L'Aigleinfos : Merci Docteur de vous être prêté à nos questions !

Dr Mohamed Tafsir Diallo : C'est moi qui vous remercie.

Entretien réalisé par Sameul Demba. D

Organisation des manifestations de rue

Et si le Quatuor manquait de courage ?

Le Front national pour la défense de la constitution (FNDC), a appelé à manifester pacifiquement le jeudi 16 février dans le grand Conakry pour amener le CNRD et son gouvernement à revoir la façon dont la transition est conduite. Beaucoup parlent d'un manque de courage du Quatuor qui a préféré s'abriter derrière un mouvement dissous.

Pour rappel, le FNDC, le front anti-3ème mandat exige entre autres du CNRD la libération des détenus politiques, l'arrêt du harcèlement judiciaire, la tenue d'un véritable dialogue avec les acteurs sociopolitiques représentatifs. Mais il faut dire que cet appel à manifester a été diversement apprécié. Pour certains Guinéens, le pays n'avait pas besoin de manifestations de rue en ce moment. Des manifestations qui, on le sait, se soldent souvent par des morts et des destructions de biens publics et privés. Cette fois-ci encore, il y a eu deux morts et plusieurs blessés. D'autres, par contre, croient dur comme fer qu'il faut des

manifestations de rue pour se faire entendre des autorités de la transition.

Dans une déclaration publiée dans la presse, l'inter-coalition formée par l'ANAD, le FNDC politique, le FFP, le RPG Arc-en-ciel et alliés, a ainsi apporté son soutien à la manifestation du FNDC. Des observateurs pensent qu'en agissant ainsi, ces coalitions politiques constituées autour de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo, de l'UFR de Sidya Touré et du RPG Arc-en-ciel du professeur Alpha Condé, n'auraient pas eu le courage de s'assumer, de prendre la responsabilité d'appeler elles-mêmes à des manifestations pour amener les autorités à

prendre en compte leurs pré-occupations.

Il faut rappeler que cela fait des mois que des acteurs sociopolitiques sont détenus sans jugement à la maison centrale de Conakry. Il s'agit notamment des dignitaires du régime d'Alpha Condé (Dr Ibrahima Kassory Fofana, Dr Mohamed Diané, Amadou Damaro Camara, Oyé Guila-vogui, Ibrahima Kourouma) et des responsables du Front national pour la défense de la constitution (Oumar Sylla alias Foniké Menguè, Ibrahima Diallo, Mamadou Billo Bah).

Mamadou Saïdou



CÉLÉBRATION DE LA SAINT VALENTIN

Ce qu'en pense Père Etienne Sillimana Camara

Le 14 février de chaque année est célébré partiellement comme la Journée de la Saint Valentin dans le monde. Cette date est l'occasion d'offrir un cadeau à la personne qu'on aime pour lui exprimer ou renouveler son amour. Même si elle est le plus constatée sur les réseaux sociaux, sa célébration fait l'objet de polémiques au sein de l'opinion. La Saint Valentin a-t-elle perdu son originalité ; ou sa célébration est-elle réservée à une communauté ? Père Etienne Sillimana Camara a bien voulu nous accorder un entretien pour mieux comprendre le sujet.



L'Aigleinfos : Quelle est l'origine de la Saint Valentin ?
Père Etienne Sillimana Camara : La Saint Valentin, tout le monde en parle aujourd'hui. Il y en a qui parlent de bien, d'autres de mal. Il faut situer l'origine de la Saint Valentin à deux niveaux. Il y a d'abord le nom Valentin. Le nom Valentin a plusieurs liens. Quand on prend Saint Valentin, il vient de trois légendes. Il y a Valentin qui est un Prêtre qui a été à une époque où il y avait un Roi qui s'appelait Claude le Cruel. A son époque, il désirait beaucoup de

soldats à sa trousse mais la plupart de ceux-ci refusaient d'adhérer. Il s'est rendu compte que les jeunes et les femmes étaient la cause de ce refus du recrutement des soldats. Alors, il a finalement pris une décision selon laquelle il était formellement interdit dans son Royaume là-bas à Rome, au IIIème siècle, de se marier. Et, Valentin qui était Prêtre, faisait des mariages en secret. Une fois on l'a arrêté et on l'a emprisonné. Dans la prison, il a fait la rencontre d'une jeune fille aveugle qui y était. Avant son

exécution, ils étaient devenus de bons amis parce que c'était la fille du geôlier (le gardien de la prison). Mais avant sa mort, il a prié pour celle-là qui a retrouvé la vue puis lui a écrit une belle lettre d'amitié qui a signé « ton Valentin ».

Une autre légende que les gens racontent aussi dont la source n'est pas vérifiée, c'est la fête de Lupper Kant (le dieu Lupper Kyus, le dieu de la fécondité) dans la Rome antique. Mais ce côté était pratiquement une fête païenne très mal vue parce qu'à l'occasion, les jeunes devaient pourchasser les jeunes filles pour copuler avec elles. On leur disait si vous arrêtez une fille, vous la violez parce que c'est la période de la fécondité pour perpétuer la génération. Cela a continué pendant des années, selon la légende. Mais il y a eu un évêque qui ne voulait pas que cette pratique perdure. Il l'a condamnée et il lui a donné un sens. En voulant lui donner un sens, il l'a confiée à un Saint (quelqu'un qui a vécu sa vie chaque jour en se conformant à la volonté de Dieu) dans l'Eglise. Finalement, l'évêque a confié cela à Valentin et cette date, le 14 février est devenue la fête de Saint Valentin, la fête de l'amour.

En Angleterre, il y a eu aussi cette démarche, parce qu'ils avaient aussi constaté que la période de février qui s'approche du printemps, est le moment où les oiseaux

sont en accouplement. Donc, ils appellent cela, la saison des amours qui est devenue d'ailleurs son plus grand sens parce que c'était l'occasion pour les gens en lien avec ce qu'ils voyaient faire les oiseaux de pouvoir transmettre leur amitié aux personnes que tu as à cœur pour lui témoigner notre amour surtout nos femmes, fiancées, amies. C'est cette pratique qui est devenue beaucoup plus forte et qui a pris de la place dans l'Eglise, et on l'a rapproché à cette date du 14 février qui est celle des amoureux. Des gens qui ne se parlaient pas, la Saint Valentin est l'occasion pour eux de se parler. Au fil du temps, ça fait toute sa progression.

L'Aigleinfos : Puisque vous dites que la Saint Valentin est d'origine chrétienne, quelle est la place des non chrétiens pour sa célébration ?

Père Etienne Sillimana Camara : Est-ce que l'amour a une religion ? C'est la question que je me pose. Pour moi, l'amour n'a pas de religion. L'amour va au-delà de toute religion parce que l'amour c'est Dieu. Et il est dans le cœur de toute religion. Je ne vois pas même chez les animistes qu'il y ait absence d'amour. Aucune religion n'enseignerait le manque d'amour. C'est vrai que c'est une fête vécue dans l'église de manière particulière mais elle appartient à tout le monde.

L'Aigleinfos : A l'époque, comment la Saint Valentin était célébrée puisqu'actuellement on l'a transformée en une fête matérielle surtout qui se traduit par l'achat des choses de luxe.

Père Etienne Sillimana Camara : A l'époque, c'était un aspect où on avait beaucoup plus d'attention les uns aux autres avec des témoignages. Mais aujourd'hui c'est devenu du business qui fait le bonheur des marchés mais il n'y pas que Saint Valentin. Noël, le nouvel an, le Ramadan,... les commerçants sont plus contents que les autres parce que ça fait leur marché. Mais au-delà de cette recherche de fonds, y a-t-il un vrai sentiment ? Est-ce qu'on a encore quelque chose qu'on a ressenti les uns envers les autres de manière sincère parce qu'aujourd'hui tu verras combien qui vont tromper combien ? Est-ce que c'est cela l'amour ? Non ! L'amour c'est pouvoir aimer l'autre pour ce qu'il est, pas ce qu'il a. Donc pour moi, en regardant tout ce que l'on vit aujourd'hui, certes on célèbre la Saint Valentin mais on ne vit pas la fête de l'amour.

L'Aigleinfos : Merci de vous être prêté à nos questions !

Père Etienne Sillimana Camara : Je vous en prie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

RÉPRESSION DE LA MARCHÉ DU FNDC

Le jeune Abdoul Karim Bah tué à Hamdallaye

Comme beaucoup le craignaient, la manif du jeudi 16 février a allongé la liste des victimes. A Hamdallaye, Abdoul Karim Bah, jeune taxi motard âgé de 18 ans, a été tué, plongeant sa famille dans une profonde consternation. Inconsolable, la grand-mère de la victime, Binta Keïta, est revenue sur ce drame familial.

« Le matin, Abdoul Karim est sorti avec sa moto pour travailler puisque la corniche de Taouyah est calme. Il a travaillé sur cet axe routier toute la matinée et comme toujours il est rentré se reposer avant de reprendre le soir. Plus tard, Soulemane est venu à la maison pour qu'il l'accompagne à Taouyah. À son retour, il a soulevé le rideau à la recherche de l'eau fraîche et m'a trouvé couchée avec des douleurs. Comme il n'a pas trouvé de l'eau chez moi il s'est rendu dans la chambre d'un locataire et il s'est mis à jouer avec son enfant. C'est là je l'ai perdu de vue. Plus tard, je suis sortie m'asseoir à la terrasse et j'ai entendu

des cris dans le quartier que les FDS sont rentrées dans le quartier et j'ai tiré ma portière et je me suis enfermée à l'intérieur. C'est à instant là j'ai entendu les cris ils ont tiré sur lui, j'ai ouvert ma portière pour savoir sur qui ils ont tiré, ils ont répondu sur Karim. La balle a traversé sa tête pour ressortir vers la bouche. Et les gens ont pris la route pour l'hôpital Jean Paul 2, puisque j'ai une tension, je n'ai pas pu effectuer le déplacement... Et soudainement, j'ai entendu les gens qui étaient partis à Jean Paul 2 revenir en pleurant Karim est décédé, Karim est décédé. »

Kèfina Diakité



Tournée à l'intérieur du pays « Si vous vivez ce que j'ai vécu, ça donne du traumatisme » (Charles Wright)

Entré à Conakry après plus de deux semaines de tournée dans les différentes juridictions de l'intérieur du pays, le ministre de la Justice, Garde des sceaux trouve en fin le moment idéal de faire le compte-rendu de sa mission. C'est à travers un point de presse organisé le mercredi 15 février 2023 au siège de son département qu'Alphonse Charles Wright et son équipe ont fait le bilan de leur constat dans leurs ressorts respectifs. Une mission qui a commencé le 16 janvier à Kindia, ensuite Mamou, Kissidougou, Guéckédou, Macenta, N'Zérékoré, Lola, Beyla pour se terminer le 03 février 2023 à Kankan en passant par Kérouané.



La tournée du ministre de la Justice a suscité de vives réactions notamment dans les médias. Dans l'opinion publique, certains ont jugé que ce déplacement de Charles Wright visait à faire la campagne du CNRD et d'autres ont parlé de dilapidation de fonds. Ces différentes interprétations ont provoqué l'ire du Garde des Sceaux, qui a pointé l'ignorance de ses détracteurs par rapport aux missions qui lui sont assignées.

« Lorsque je suis venu à la

tête de ce département, je me suis posé la question de savoir quel est l'état de la justice de mon pays et qu'est-ce qu'il faut pour changer puisque tout le monde sait l'état dans lequel il se trouve déjà. Tout le monde sait qu'il y a des problèmes d'infrastructure. Moi, je me suis dit qu'il faut aller à l'Américaine parce qu'il ne faut pas venir dire chaque fois la même que ça ne va pas ou il y a ceci il y a cela. Donc j'ai lancé de vastes chantiers de rénovation dans plusieurs préfectures de notre pays.

Après cela, l'objectif général du ministère de la Justice était d'évaluer les conditions dans lesquelles travaillent les juridictions. Mais pour évaluer ça, quelles sont les ressources humaines qu'il faille emmener avec nous parce qu'il ne s'agit seulement de dire que les établissements pénitentiaires sont vétustes mais qu'est-ce qu'il faut faire », a-t-il déclaré à l'entame de ses propos.

Le constat établi par la mission dans les établissements pénitentiaires visités est alarmant. De préfecture en préfecture, les droits des détenus ne sont pas respectés. Cependant des informations qu'on lui remonte à longueur de journée prouvent qu'ils sont bien traités. A Guéckédou par exemple, le ministre de la justice dit avoir appris que des détenus dorment torse nu à même le sol. Et quand ils doivent avoir des visiteurs, on leur fait payer deux millions. Et pire, quand ils meurent dans ces conditions, on les enterre derrière la cour de la prison. Cette réalité est la même selon Charles Wright dans presque l'ensemble des prisons de l'intérieur du pays qu'il a visitées.

« A N'Zérékoré, j'ai trouvé un prisonnier qui m'a dit que Monsieur le Ministre j'ai purgé ma peine mais on me dit de payer l'argent sinon je ne sors pas ici. Dans d'autres

endroits, on a trouvé des femmes enceintes et d'autres même ont accouché. Mais ça, ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas imaginer qu'à Lola, le régisseur qui a été nommé récemment a fait de la prison son royaume. Il a même coupé le raccord qui leur fournit de l'eau et il est allé revendre la cuve à eau de la prison. Mais lui, on l'a mis à la disposition des autorités. A l'heure où je vous parle, il est en train de purger sa peine à la prison de N'Zérékoré. C'est pourquoi je vous dis si vous vivez ce que j'ai vécu, ça vous donne du traumatisme », a-t-il poursuivi.

Ce qui a aussi motivé ce déplacement à l'intérieur du pays, c'était de recueillir la perception que font les citoyens du concept de "la justice boussole de la transition".

« C'est l'originalité du concept qui a posé problème. Quand vous entendez certaines personnes n'ayant pas compris le concept, elles nous ont traité de celui qui est parti faire la campagne. J'ai entendu ça mais... vous savez, nous sommes dans un Etat de démocratie mais la démocratie ne veut pas dire de penser à la place des autres comme un philosophe à la recherche d'une raison perdue dans la vallée du Nil mais il s'agit quand même de savoir raison

garder et de comprendre les choses dans leur contexte. Le concept que j'ai créé pour recueillir la perception des citoyens sur l'évolution de la boussole dans leurs préfectures est très simple. J'ai écrit d'abord au ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour l'inviter à demander à toutes les autorités régionales, préfectorales et communales que nous voulons les voir sur les espaces publics avec les autorités religieuses et coutumières de telle sorte que le citoyen assis aux côtés du ministre puisse dire sans crainte ni tabou en regardant son administrateur que voici des comportements qui ont été ça et là que j'estime contraires à mes droits. A l'administrateur, de pouvoir faire des observations par rapport à la perception citoyenne de ses actions. Ce concept là est original parce que ça n'a jamais été fait », a répliqué l'ancien Procureur Général près de la Cour d'appel de Conakry. Pour les besoins de la cause, Alphonse Charles Wright dit à qui veut l'entendre que chaque deux mois, qu'il sera en tournée à l'intérieur du pays pour voir comment résoudre les imperfections qu'il a constatées.

Samuel Demba. D

MENACES CONTRE LES PARTIS POLITIQUES

Francis Haba de l'UGDD recadre le ministre Mory Condé

Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Mory Condé, a fait une sortie Le jeudi 16 février, pour brandir la menace de suspension ou de retrait tout court des agréments à certaines organisations politiques et sociales dont la responsabilité est établie dans les violences.

Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Mory Condé, a fait une sortie Le jeudi 16 février, pour brandir la menace de suspension ou de retrait tout court des agréments à certaines organisations politiques et sociales dont la responsabilité est établie dans les violences.

La sortie du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation fait suite à la manifestation organisée à l'appel du FNDC (dissous) dans le grand Conakry le même jour (jeudi 16 février), avec le bilan que l'on sait (2 morts, des blessés, des

arrestations, des destructions des biens publics et privés). Parmi les acteurs politiques qui ont aussitôt réagi à cette sortie du MATD, le département de tutelle des partis politiques, il y a Francis Haba, président de l'UGDD (Union Guinéenne pour la Démocratie et le Développement), par ailleurs vice-président chargé des questions politiques de l'ANAD, la coalition politique à laquelle appartient l'UFDG de Cellou Dalein Diallo.

« Le ministre Mory Condé charge plus lourd encore (...). Je pense que ses déclarations ne sont pas dignes d'une autorité. Que ce

soit l'administration ou encore les partis politiques, nous sommes tous soumis au droit. Alors le ministre n'a aucun pouvoir de retirer un agrément ou le suspendre. Vu que nous sommes régis par le statut des partis politiques, cela ne l'autorise pas de faire une sortie comme celle qu'il a eu à faire. Pour moi, les manifestations sont inaliénables, et donc autorisées par les lois nationales et supranationales », a réagi Francis Haba, président de l'UGDD, par ailleurs vice-président en charge des questions politiques de l'ANAD.

Kéfina Diakité



PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE

Début de l'audition des parties civiles

La deuxième phase du procès des événements du 28 septembre a débuté le mardi 14 février 2023 au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à Kaloum. Après l'audition des dix présumés coupables et complices de ces massacres survenus en 2009 au stade du même nom, les victimes, parents des victimes et leurs proches entament leur audition. Oury Bailo Bah, avocat de profession et frère d'El Hadj Hassane Bah, qui aurait trouvé la mort et Habibatou Camara, enseignante sont les premiers à se livrer à cet exercice.

Assis dans un fauteuil roulant et muni d'une photo de son frère défunt, Oury Bailo Bah a livré devant le tribunal et toutes les parties prenantes, les circonstances dans lesquelles El Hadj Hassane Bah, fonctionnaire à l'époque des faits et marié sans enfant, aurait trouvé la mort dans cette manifestation appelée par les forces vives opposées à une éventuelle candidature du capitaine Moussa Dadis Camara, chef de la junte.

L'émotion était vive. Oury Bailo Bah a d'abord fondu en larmes avant son exposé. Dans son témoignage, il affirme que le jour de ces événements, il a appelé son défunt frère pour prendre de ses nouvelles. Au bout du téléphone, ce dernier lui a dit qu'il se prépare pour aller à un baptême d'un de ses amis. Mais qu'arrivé au bord de la route, qu'il a été emporté par la vague des manifestants qui se sont dirigés vers le stade du 28 septembre. C'est là, dit-il, qu'il a effectué son dernier coup de fil avec son frère qui lui a dit que des gendarmes dirigés par le colonel Tiégboro, des policiers mais aussi des bérets rouges sont visibles sur les lieux.

Une heure après le retentissement des coups



de feu au stade, ce premier témoin à visage découvert a déclaré que c'est à travers la télévision France 24 qu'il a appris que la manifestation a été réprimée. Des blessés mais aussi des cas de morts ont été enregistrés.

Malgré son handicap physique et l'atmosphère qui prévalait en ce moment, Oury Bailo Bah et ses sœurs se sont rendus sur l'esplanade du stade pour aller à la recherche de leur frère dont le téléphone était injoignable. Sur l'esplanade,

ils ne l'ont pas trouvé sauf les amis de celui-ci qui lui ont témoigné que son frère aurait reçu des coups à la nuque avant de s'évanouir. Oury Bailo et ses sœurs se sont ensuite rendus à l'hôpital Ignace Deen, où on transportait les corps et blessés ; ceci, dans l'espoir de trouver le frère. Mais malheureusement, la tâche ne leur a pas été permise à cause dit-il, de l'arrivée du ministre de la Santé à l'époque qui aurait ordonné aux hommes en uniforme qui

l'accompagnaient de dégager la population qui envahissait la devanture de l'hôpital. Et même le jour de la restitution des corps, cinq jours après les événements, celui d'Hassane n'a pas été remis à ses parents parce qu'il n'y était pas. Oury Bailo Bah considère toujours que son frère est porté disparu car la famille n'a pas fini de faire son deuil. Il met tous ces travers sur la tête du colonel Chérif Diaby qu'il accuse des faits de complicité dans la dissimulation du corps de son frère défunt. Des propos qui ont reconforté Me Amadou DS Bah de la partie civile. Cet avocat estime que ce témoin n'invente rien mais ne dit que la réalité.

« C'est une phase spéciale teintée d'émotions parce que Monsieur Bah a parlé avec son cœur. Il a expliqué les circonstances de la disparition de son frère dont le corps n'a jamais été trouvé. Ce sont des moments très émouvants et aussi très révoltants dans la gestion des massacres du 28 septembre. C'est une histoire qui empoisonne notre pays. Il était important qu'il vienne expliquer sa part de vérité. Aujourd'hui, c'est chose faite et il était très serein », a laissé entendre cet avocat.

Les avocats du colonel Abdoulaye Chérif Diaby soutiennent pour leur part que ce témoignage est une allégation sans preuves qui a pour seul but de ternir l'image de leur client.

« M. Oury Bah a déclaré tout ce que vous avez entendu. Mais je lui ai demandé lui-même en tant que partie civile, en premier si le colonel

Diaby a proféré des injures publiques aux blessés ou à quiconque ; en deuxième je lui ai demandé s'il a vu de ses propres yeux le Dr Diaby administrer des coups aux blessés, il m'a répondu non ! En plus, il fait état de la présence de mon client dans l'enceinte de l'hôpital Ignace Deen mais je lui ai opposé le contraire parce que mon client s'est rendu en ces lieux en qualité de ministre d'Etat en présence de la RTG et France 24, les archives en font foi en date du 28 septembre 2009. Il raconte des contre-vérités. Nous allons démontrer au cours de ces audiences là, le concours qu'a fait colonel Diaby. Si on ne veut pas le remercier pour les efforts qu'il a fournis, qu'on le laisse avec ses dents blanches » ; a réagi Me Bomby Mara.

A la suite d'Oury Bailo Bah, une autre victime s'est présentée devant le tribunal. Il s'agit de dame Habibatou Camara, enseignante de profession. Mais avant sa comparution à la barre, le tribunal a interdit à la presse, de prendre des images.

Une demande que le ministère public et la défense ont rejetée au motif qu'Habibatou est régulièrement dans les médias.

L'un des avocats du capitaine Dadis, Me Jean-Baptiste Jocamey Haba, a affirmé que le huis-clos ne doit pas être accepté pour la victime. A en croire cet avocat, le mardi, Habibatou était passée à visage découvert dans le journal de TV5 Afrique pour raconter sa mésaventure. Donc, pourquoi refuserait-elle de s'exprimer maintenant publiquement au procès.

Le parquet représenté par Algassimou Diallo a demandé à la cour d'accepter d'abord que la victime vienne à la barre pour commencer ses explications. Maintenant s'il y a lieu de faire le huis-clos, le tribunal pourra le faire.

Pour la partie civile, à travers Me Amadou DS Bah, il est nécessaire que le huis-clos soit organisé à cause de la situation de la victime qui est une mère de famille, mais aussi pour sa dignité.

Après toutes ces interventions, le président du tribunal, Ibrahima Sory 2 Tounkara, a appelé la victime à la barre pour l'identifier, avant d'ordonner le huis-clos.

Samuel Demba. D

FNDC

La réplique cinglante de Sékou Koundouno à Lansana Kouyaté

Lors de l'assemblée générale de son parti qui s'est tenue qui s'est tenue le samedi 18 février, Lansana Kouyaté a taclé Sékou Koundouno du FNDC qui, selon lui, reste à l'étranger pour appeler à manifester.

Comme il fallait s'y attendre, la réaction du responsable des stratégies et planification du FNDC dissous ne s'est pas fait attendre. Il a tenu à répondre au président du PEDN Lansana Kouyaté qui a dit que Koundouno ne peut pas rester en exil et jeter de l'huile sur le feu, qu'il rentre au pays. « Non Monsieur Lansana Kouyaté, je ne reste pas à l'étranger pour jeter de l'huile sur le feu. J'appelle des citoyens à exercer un droit qui leur est reconnu par la Charte de la

transition. Dans tous les cas une telle déclaration venant de celui qui dit qu'appeler à manifester équivaut à envoyer des citoyens à la boucherie ne surprend guère...Monsieur Lansana Kouyaté vient de confirmer la thèse longtemps défendue par les régimes précédents qui consiste à criminaliser l'exercice d'un droit. Et pourtant, c'est à la faveur d'une insurrection populaire qui s'est soldée par plusieurs morts qu'il est parvenu à occuper les fonctions de Premier

ministre en 2007. Puisque Monsieur Lansana Kouyaté est devenu le porte-parole des putschistes, il ne lui reste plus qu'à leur demander de supprimer tous les droits et libertés fondamentaux. Dans tous les cas, il est très mal placé pour parler de personnes vivant à l'étranger et qui jetteraient de l'huile sur le feu», a réagi répondu Sékou Koundouno du FNDC dissous par le MATD.

Kéfina Diakité

PROCÈS DES ÉVÉNEMENTS DU 28 SEPTEMBRE 2009 Un huis-clos diversement apprécié par la partie civile et la défense

Au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry, l'audience du mercredi 15 février, a eu lieu à huis-clos, à la demande de dame Habibatu Camara, une femme qui dit avoir été victime de viol au stade.



Au terme de l'interrogatoire des onze accusés dans les événements tragiques du 28 septembre 2009 (Marcel Guilavogui, Moussa Tiégboro Camara, Toumba Diakité, Claude Pivi, Abdoulaye Chérif Diaby, Mamadou Aliou Keita, Ibrahima Camara dit Kalonzo, Cécé Raphaël Haba, Moussa Dadis Camara, Blaise Goumou, Paul Mansa Guilavogui), c'est au tour des victimes d'être appelées et entendues à la barre du tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry. Le mardi 14 février, c'est le frère d'une victime, du nom de Hassane Bah, qui a fait un témoignage bouleversant sur la journée fatidique du 28 septembre 2009. Le mercredi 15 février, l'audience a eu lieu à huis-clos, à la demande de dame Habibatu Camara, une femme qui dit avoir été victime de viol au stade. Ce qui, comme il fallait s'y attendre, a fait réagir aussi bien les avocats de la partie civile que ceux de la défense, qui ont bien voulu se confier à la presse au sortir de l'audience.

Me Pépé Koulemou, un des avocats du capitaine Moussa Dadis Camara, a réagi en ces termes: « Cette dame a donné sa version des faits. Nous sommes encore en train de

lui poser des questions. Moi, personnellement, j'en ai terminé avec elle. Et, je pense que les autres font continuer le lundi à poser leurs questions. Et, ça va certainement informer le peuple. Moi, je ne dis pas qu'elle a été victime. Parce que voilà une dame qui dit qu'elle a représenté toutes les victimes des événements du 28 septembre 2009 à La Haye. On lui a posé la question de savoir est-ce qu'étant représentante des autres victimes, pas seulement des victimes de viols, est-ce qu'elle a un mandat?. Elle a dit qu'elle n'a pas de documents dans ce sens. Nous lui avons demandé d'apporter la preuve de ses déclarations, les raisons de sa plainte. Mais en réalité, moi je ne suis pas convaincu »

Me Halimatou Camara, avocate de la partie civile, a dit ceci: « Notre pays vient de loin. Le plus important à cette étape, c'est qu'il y ait aujourd'hui la parole de la victime. Ça, c'est extrêmement important. C'est une étape cruciale dans notre pays. Que sa parole soit convaincante ou pas convaincante, il est aujourd'hui clair qu'une victime a eu le droit de parler. Et, je pense que c'est historique »

Mamadou Saïdou

Droits des enfants Vingt-deux (22) acteurs de la justice de proximité formés par l'ONG Coginta

Le vendredi 17 février 2023, l'ONG Coginta a clôturé son module de formation de 3 jours, au Centre national de perfectionnement à la gestion (CNPJ) sis à Donka. L'objectif était d'améliorer la pratique professionnelle de 22 acteurs en matière de prise en compte des droits de l'enfant.



Cette session de formation a été financée par l'Union européenne et animée par deux experts nationaux formés par Avocats Sans Frontières – France. Ça a été une occasion pour les participants d'échanger et de partager leurs expériences afin d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques sur les droits de l'enfant; de comprendre les apports des Conventions internationales des droits de l'enfant; de mesurer l'importance de la particularité de la mise en œuvre des droits de l'enfant; d'élaborer des plans d'action pour améliorer la mise en œuvre des droits des enfants. « Les participants ont soulevé les difficultés rencontrées sur le terrain, mais aussi l'absence des tribunaux pour enfants

à l'intérieur du pays. Autre chose débattue, c'est aussi les questions de viols, puisque l'on constate en Guinée les enfants ne sont pas l'abri dans ce sens. Pourtant ce sont des pratiques punies par les lois de notre pays. La question de la traite a été de mise », a indiqué le formateur Mamadou Cellou Bah.

Mohamed Ben Sylla, juriste et chargé du programme des VBG au sein de l'ONG les Mêmes Droits pour Tous fait partie des participants. Il a confié: « C'est une valeur ajoutée en ce qui nous concerne en tant qu'acteurs de protection. Ça nous a permis de nous familiariser et de nous outiller aux instruments juridiques internationaux telle que la convention internationale qui

protège mieux les droits des enfants. Cela nous renvoie donc à la convention relative aux droits des peuples et du bien-être des enfants au niveau international»

Dans son intervention de circonstance, Mme Oumou Hawa Diallo du club des jeunes filles leaders de Guinée

a dit ceci : « Ces genres de formations nous permettent d'améliorer nos capacités en matière de gestion des cas sur les violences faites aux enfants. Cette formation va davantage renforcer nos connaissances parce qu'il y a beaucoup de détails qu'on ignorait, parlant des procédures à suivre pour la défense des droits des enfants»

Mamadou Saïdou

AG du PEDN Lansana Kouyaté envoie des piques à Sékou Koundouno

Le PEDN a tenu son assemblée générale hebdomadaire le samedi 18 février. Une occasion que son président, Lansana Kouyaté, a mise à profit pour envoyer des piques aux organisateurs de la marche du jeudi 16 février, notamment Sékou Koundouno du FNDC qui vit en exil .

« Il y a eu déjà des morts avant ça. Qui paye le prix ?! C'est les pauvres parents, les enfants qui sont morts. Il faut savoir mettre la balle à terre. Être là vaut mieux que d'être absent et mener des actions

à l'extérieur pour qu'il y ait des troubles, ça ne sert à rien. Vous voulez la paix? Alors il faut la paix», a fait remarquer l'ancien Premier ministre de feu Lansana Conté. Avant de mettre en garde en ces termes : « Si on continue comme ça, on sera à l'infini dans le tourbillon. Koundouno ne peut pas rester en exil et jeter de l'huile sur le feu. Qu'il rentre. Je l'ai connu, on s'est connu mais je crois que quelque part il faut savoir raison garder »

A l'en croire, ces cas de morts ne resteront pas impunis, il

faut que les responsabilités soient situées. Comme on le voit donc, le chef de file du PEDN semble faire confiance à la justice sous le CNRD.

«Les policiers ont été arrêtés sous le régime du CNRD. Il y a des morts et sans hésiter, ils ont dénoncé des policiers. C'est déjà pas mal pour qu'on puisse aboutir . Avant, on n'avait pas ça, c'est un processus. La transition là doit être un tremplin pour chacun de nous», a soutenu Lansana Kouyaté.

Kèfina Diakité

MANIF DU 16 FÉVRIER

Dr Ibrahima Sory Diallo de l'ADC-BOC réagit à la sortie du MATD

Mory Condé a fait une sortie le jeudi 16 pour menacer de suspendre les entités politiques liées aux violences enregistrées lors de la manifestation du FNDC. Ce qui a fait réagir au sein de la classe politique. Dr Ibrahima Sory Diallo, le président du parti ADC-BOC, s'est ainsi confié à Mediaguinee le vendredi pour sauer cette décision du ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation.



« Si au contraire vous voulez montrer que vous êtes plus guinéens pour semer la terreur dans le pays, les autorités peuvent prendre de fortes décisions comme celles-ci. Ce qui est en train de se faire, il faut juste rappeler que nous ne sommes pas dans un régime normal, mais plutôt transitoire. Une période dans laquelle le pouvoir a été pris par la force. Et pour que ce pouvoir puisse exister, il faut par endroits des exigences forcées, parce que nous sommes en train de quitter un stade normal pour celui de la transition afin de mettre les points sur les i. C'est ce qui fait aujourd'hui qu'on ne peut occulter le fait que les organisateurs de ces

manifestations ne peuvent s'en passer quant au respect de la procédure normale», a déclaré le coordinateur de la coalition Convergence des Acteurs Politiques Engagés pour le dialogue.

Dr Ibrahima Sory Diallo poursuit en taclant les organisateurs des manifestations.

« C'est pour vous dire que ces leaders annoncent des manifestations pour pousser les bandits à venir terroriser la population. Lorsque vous annoncez des manifestations et que vous ne dégagez pas l'identité des organisateurs, vous ne faites également pas des effets d'annonce, c'est ce qu'on appelle tentative à l'instabilité de l'État. Parce que lorsqu'un État existe, ils

font des lois. C'est bien qu'ils sont à la recherche du pouvoir, mais cela ne doit pas se faire dans l'illégalité. Mais si vous vous estimez être plus guinéens que les autres en engageant des rapports de forces avec celui-là qui est venu au pouvoir par la force, les deux forces réunies, seront en concurrence. Et si c'est le cas, c'est la plus puissante qui doit dominer l'autre. C'est pourquoi je pense qu'il n'y a aucun intérêt, lorsque vous appelez à une manifestation et que vous n'êtes pas associés...Le ministre Mory Condé est dans tout le droit de prendre une décision», a-t-il martelé.

Mamadou Saïdou

OBTENTION DE LA LICENCE DE PÊCHE

Les précisions de la ministre Charlotte Daffé

La ministre de la Pêche et de l'Economie maritime, Charlotte Daffé, dans l'émission Mirador de FIM FM, a expliqué la semaine dernière les critères d'obtention de la licence de pêche.



« Il faut d'abord aller sur la ressource. On a notre centre des sciences halieutiques de Bousoura qui est chargé de la recherche. Le centre de Bousoura que moi j'appelle communément notre boussole, va faire une évaluation des ressources sur une année. Vers la fin d'année ou en milieu d'année. Quand ils se rendent compte que les ressources se sont améliorées ou existent, ils ressortent les résultats de la biomasse. Cette biomasse est calculée et traduit en nombre de navires devant pêcher sur une année. En 2022 par exemple, le potentiel exploitable correspondait à 77 navires. En 2023, le potentiel exploitable est de 90 navires. Ce qui correspond normalement à 90 licences à délivrer en 2023 (...) », a fait savoir la ministre de la Pêche et de l'Economie maritime. Avant de donner quelques critères

à remplir pour obtenir une licence de pêche en Guinée.

« Pour avoir une licence, il faut d'abord avoir un navire ou soit avec un partenaire qui a un navire avec lequel, vous avez un contrat parce qu'il faut aussi favoriser nos compatriotes. Également, on a mis en place un système de caution. Puisqu'on a beaucoup de sociétés de pêche qui se promènent avec leurs licences dans les sacs, on s'est dit qu'on va mettre une caution en place pour venir faire des investissements. On est partenaires, vous, vous avez la subvention de votre État, venez quand même investir chez nous (...). On a dit qu'il faut réaliser des infrastructures à terre (entrepôts frigorifiques, les fabriques de glace, etc...). La caution qui est là n'est pas de l'argent qu'on verse dans les caisses du ministère de la pêche. C'est une caution qui est bloquée à la banque. Si vous êtes crédibles et solvables à la banque, la banque bloque votre argent. Pour les petits navires, 400 millions, pour les gros navires, ceux qui ont de un à cinq, 800 millions, ceux qui ont plus de cinq navires, 1 milliard 200 millions... Ceux qui veulent vraiment travailler doivent nous aider à développer notre secteur. Donc, il faut faire des réalisations. C'est pour cela qu'on a mis des systèmes de caution », a indiqué Mme Touré Charlotte Daffé.

Kéfina Diakité

Mamadou Saïdou

MANIFESTATION DU 16 FÉVRIER

Un cas de mort enregistré à Sonfonia

Le jeudi 16 février, en marge de la manifestation dans le grand Conakry, à l'appel du FNDC dissous, un jeune du nom de Ibrahima Diallo a été tué à Sonfonia. Une mort tragique qui a plongé ses proches dans une profonde désolation.

« On était au niveau des rails avec la CMIS en train de protester et plus tard le BATA est arrivé et ils nous ont pourchassés à pied dans le quartier. À

un certain niveau, la chaussure de mon ami s'est enlevée et c'est en voulant la ramasser qu'on l'a fusillé et ils lui ont asséné des coups avec le fusil et malgré ses doléances ils n'ont pas arrêté et ses intestins étaient déjà sortis...C'est dans la course poursuite qu'on l'a fusillé », a confié à la presse un ami de la victime. Quant à Mamadou Diallo, le père de la victime, il a dit ceci : « C'est à

mon retour du travail j'ai trouvé du monde chez moi j'ai immédiatement demandé ce qui se passe ? On me dit que c'est Ibrahima qui a été tué. J'ai demandé où est-il, on m'a dit qu'il a été transporté par un de mes voisins à l'hôpital sino-guinéen. Après un échange téléphonique avec ses convoyeurs, on dit qu'il est dans le bloc opératoire et au second appel on m'a annoncé son décès. Après

les échanges, il a été convenu qu'on dépose son corps à l'hôpital Ignace Deen. Mais d'après ce qu'on m'a raconté c'est des hommes vêtus en béret vert qui l'ont fusillé. Le médecin nous a dit si on n'emmène pas son corps à Ignace Deen, il ne sera pas enregistré comme étant mort. »

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Le président Mamadi Doumbouya nomme plusieurs cadres

Dans un décret lu à la télévision nationale, le lundi 13 février, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a nommé plusieurs cadres au ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire. Ce sont :



1- Conseiller principal : M. Hassane Barry, juriste, matricule : 247595H, précédemment inspecteur général du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, en remplacement de M. Ibrahima Camara, appelé à d'autres fonctions ;
2- Inspecteur général : M. Mamadou Saliou Sylla,

ingénieur bâtiment, Matricule : 250369C, en service à l'inspection générale du l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, en remplacement de M. Hassane Barry, appelé à d'autres fonctions ;
3- Directeur général du Fonds de Garantie Hypothécaire : M. Abdoul Gadiri Diallo, Master finance, banque et assurance,

responsable de l'innovation à VISTA GUI, ex-BICIGUI ;
4- Directrice générale adjointe du Fonds de Garantie Hypothécaire : Mme Aicha Sylla, adjointe par intérim du conservateur au bureau de la conservation foncière de Conakry ;
5- Directeur du service des Affaires juridiques et du contentieux : M. Demba Diaby,

juriste
6- Directeur adjoint du service des Affaires juridiques et du contentieux : M. M'Famara Camara, juriste en fonction à la direction du travail et des lois sociales au Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
7- Conservateur du bureau de la conservation foncière de Conakry : M. Kabinet Doumbouya, confirmé ;
8- Conservateur adjoint du bureau de la conservation foncière de Conakry : M. Kéoulén Camara, matricule : 296807A, précédemment assistant au bureau de la conservation foncière de Kindia ;
9- Conservateur du bureau de la conservation foncière de N'zérékoré : M. Mohamed Condé, ex-directeur préfectoral de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de N'zérékoré ;
10- Conservateur adjoint du bureau de la conservation foncière de N'zérékoré : M. Mamadi Wéréty Magassouba, juriste au bureau de la conservation foncière de

Conakry ;
11- Conservateur adjoint du bureau de la conservation foncière de Labé : Mme Hawa Camara, précédemment directrice préfectorale de l'Habitat de Dubréka ;
12- Conservateur adjoint du bureau de la conservation foncière de Kindia : M. Koman Raphael Lamah, ingénieur aménagiste ;
13- Conservateur adjoint du bureau de la conservation foncière de Kankan : M. Layeba Kourouma, juriste à la conservation de Kankan ;
14- Directeur préfectoral de Boké : M. Alexis Gnako Kolié, ex-directeur préfectoral de Tougué ;
15- Directeur préfectoral de Dabola : M. Nianga Goumou, ingénieur génie-civil, matricule : 209441Y, précédemment à la direction préfectorale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Dubréka.

Mamadou Saïdou

UFDG

Mamoudou Kaba de Kankan annonce sa démission du parti

Mamoudou Kaba, le jeune activiste qui s'est fait remarquer en 2020 et 2021 dans l'organisation des manifestations à Kankan pour réclamer l'électrification de la Haute Guinée et qui a adhéré par la suite à l'UFDG vient d'annoncer son départ du parti de Cellou Dalein Diallo.

« Je remercie le président Cellou Dalein Diallo, sa femme Hadja Halimatou Dalein Diallo, les responsables et tous les militants du parti pour leur estime et considération. Après moult réflexions, j'ai décidé de dire stop car mon engagement en politique en 2020 était de lutter pacifiquement pour l'intérêt supérieur des Guinéens dans un esprit de respect de notre diversité guinéenne. Malgré les risques d'arrestation qui planaient personnellement sur ma tête et la pression familiale et communautaire, je me suis engagé au risque de ma vie pour barrer la route au 3^e mandat de trop de

Alpha Condé. Un (1) an et quelques mois après l'arrivée du CNRD au pouvoir, en observant les actes de réfondation posés, l'engagement du colonel Mamadi Doumbouya à respecter le chronogramme de la transition sans être candidat ainsi que les travaux de développement en cours dans tout le pays et dans tous les secteurs mais surtout dans le cadre de l'électrification de la Haute Guinée, cause pour laquelle nous luttons localement avant mon engagement politique, je pense qu'il est de droit pour tout bon Guinéen de soutenir cette junte afin qu'elle nous

pose des vrais actes de développement. Mon engagement politique, c'est pour le développement de la Guinée mais pas pour défendre exclusivement un leader politique à tout prix et s'opposer systématiquement aux militaires qui ne sont pas des adversaires politiques. Aujourd'hui ma vision de la transition et celle de mon parti politique ne convergent pas alors que cette transition est bien le fruit de notre lutte difficile contre le troisième mandat, l'impunité et l'enrichissement illicite. Certes ce départ ne plaira pas à tout le monde et les extrémistes me traiteront de tous les noms d'oiseaux mais sachez déjà que j'assume ma décision et elle a été bien mûrie car défendre aujourd'hui la transition pour sa réussite doit être un devoir pour chacun de nous indépendamment de celui qui



dirige la transition. Prochainement, je vais rejoindre nos compatriotes qui luttent avec conviction pour le respect de la durée et du chronogramme de la transition pour que le pays renoue avec

la démocratie, le développement et la bonne gouvernance après la refondation sous le leadership du colonel Mamadi Doumbouya », a écrit Mamoudou Kaba.

Mamadou Saïdou

Le Diable vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses; tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. [...]

KPAGALAYE (N'ZÉRÉKORÉ)

Les victimes de la tornade reçoivent de l'aide de l'Etat

Le mardi dernier, une violente tornade a décoiffé plusieurs bâtiments, fait tomber des murs dans le district de Kpagalaye, relevant de la sous-préfecture de Soulouta (préfecture de N'zérékoré). Le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, à travers l'ANGUCH (Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires), a volé au secours des impactés.



Selon nos confrères de Mediaguinee, suite à cette catastrophe naturelle qui a frappé le district de Kpagalaye, le Directeur général de l'Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires (ANGUCH) avait annoncé que son agence viendrait au chevet des sinistrés. Le vendredi 17 février, Lancéi Touré, DG de l'ANGUCH, a procédé à la remise de 200 feuilles tôles et deux tonnes de ciment pour la rénovation de l'école et la cité des enseignants qui ont fait les frais de la violente tornade.

« C'est un sentiment de réconfort parce que tout simplement c'est l'objet de la création de l'agence pour

assister tous les sinistrés. Et je suis réconforté. Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, dès qu'il a été informé, a autorisé de faire immédiatement la situation pour que les élèves puissent rapidement reprendre d'abord les cours mais aussi la reconstruction de la cité des enseignants en amont. Et on a fait l'évaluation des besoins au maximum 72 heures après les dégâts. Nous avons réussi à apporter 21 paquets de tôles qui peuvent couvrir la résidence des enseignants et ensuite les salles de classe décoiffées et deux tonnes de ciment et une assistance financière de 2 millions pour la main-d'œuvre. », a déclaré

le DG de l'ANGUCH, Lancéi Touré.

Quant au président du district de Kpagalaye, il a salué l'agence pour cette aide précieuse.

« Vous imaginez que ces élèves devraient encore rester à la maison en attendant les travaux. Mais aujourd'hui nous sommes très contents de cette première assistance de la part du gouvernement à travers le directeur général de l'agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires qui vient nous soulager. C'est un soulagement pour la population de Kpagalaye et et nous les remercions », a dit Vagbana Loua.

Mamadou Saïdou

GUINÉE

Une manifestation en banlieue de Conakry dégénère, le FNDC déplore deux morts



Des échauffourées ont éclaté jeudi 16 février dans plusieurs quartiers de la banlieue de Conakry entre manifestants et forces de l'ordre, obligeant les autorités guinéennes à réquisitionner l'armée pour ramener le calme. Le Front national de défense de la Constitution (FNDC) avait appelé à manifester malgré l'interdiction de tout rassemblement par le pouvoir militaire. Le collectif d'opposition, officiellement dissout par les autorités guinéennes, demande un retour à l'ordre constitutionnel. Selon son bilan, ces violences ont coûté la vie à deux jeunes. Certains quartiers de la banlieue de Conakry comme Kagbélen, Sonfonia, Cosa et Bambéto ont été le théâtre d'affrontements entre jeunes et forces de sécurité, jeudi 16 février. Dans ces quartiers populaires, épice de toutes les contestations sous les différents régimes qui se sont succédés en Guinée depuis la

fin des années 1990, des barricades ont été érigées et des poubelles renversées sur les principales artères.

Mais le déploiement massif des forces de l'ordre a empêché les manifestants de se rassembler à la Tannerie, dans la banlieue de Conakry, point de départ de la marche. Ils étaient dispersés par la police et la gendarmerie à coups de gaz lacrymogènes. Des coups de feu ont même été entendus. Pendant les heurts, des journalistes qui couvraient la manifestation ont été molestés et injuriés par des militaires réquisitionnés pour prêter main forte aux forces de sécurité. Les manifestants réclamaient entre autres la libération de leurs leaders détenus depuis plusieurs mois, la gestion transparente de la transition, un dialogue inclusif inter-guinéen et un retour à l'ordre constitutionnel.

RFI par Mouctar Bah

Guinée

Le gouvernement menace de retirer des agréments de partis politiques

Le parti de l'ancien président Alpha Condé est sous la menace d'une sanction. À l'appel du Front national pour la défense de la constitution (FNDC), le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) a participé à une manifestation le jeudi 16 février 2023. Depuis, les autorités du pays, menées par Mamadi Doumbouya, ont haussé le ton. Jeudi 16 février 2023, le Front national pour la défense de la

constitution a lancé un appel à des partis politiques pour réclamer la libération des prisonniers politiques. À l'issue de la manifestation qui n'avait pas été autorisée par les autorités de la transition, des menaces planent au-dessus des formations politiques ayant pris part à cette action. Il s'agit notamment de l'Union des forces démocratiques de Guinée) de Cellou Dalein Diallo, le Rassemblement

du peuple de Guinée (RGP) Arc-en-ciel du président déchu Alpha Condé, l'Union des forces républicaines (UFR) de Sidya Touré.

Mory Condé, ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, est monté au créneau. Dans un communiqué, il a dénoncé "l'usage des méthodes appelant à la violence et à la déstabilisation du vivre-ensemble des Guinéens par certains indivi-

us à partir de l'étranger pour tenter vainement de saper l'autorité de l'État et la paix publique avec le concours de certains acteurs politiques en violation de leurs obligations légales".

"En application de la loi organique L/91/002/CTR en date du 23 décembre 1991 portant charte des partis politiques en République de Guinée et la loi L/2005/013/AN en date du 4 juillet 2005, régissant les

associations en République de Guinée, les organisations politiques et sociales dont la responsabilité pénale sera établie par la suite des poursuites judiciaires par les autorités compétentes se verront appliquer des sanctions allant de la suspension jusqu'au retrait de leurs agréments", a-t-il menacé.

Net Afrique

GUINÉE

Le gouvernement hausse le ton après les violences de la manifestation du 16 février

Des violences ont éclaté jeudi 16 février dans les rues du grand Conakry, mettant aux prises des jeunes manifestants, militants et sympathisants du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) aux forces de l'ordre. Au lendemain de ces échauffourées, Mory Condé, le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, a reconnu des blessés, mais n'a fait aucune allusion aux décès évoqués par le FNDC.



Dans un communiqué publié jeudi 16 février dans la soirée, le FNDC a rapporté la mort de deux manifestants lors des violences qui ont émaillé les manifestations du jour. Ibrahima Diallo, 16 ans, et Abdul Karim Bah, 19 ans, seraient morts

lors des échauffourées dans le Grand Conakry. Vendredi, Mory Condé a pris la parole. Le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a livré son rapport des événements. Et il n'a aucunement parlé de ces

deux décès avancés par le FNDC. Dans une allocution rapportée par notre correspondant à Conakry, Mouctar Bah, le ministre a dépeint des scènes de « guérilla urbaine » qui ont fait beaucoup de dégâts :

« Malgré les efforts fournis par le CNRD (Comité national du rassemblement pour le développement) et le gouvernement, des individus sans autorisation préalable ont organisé une guérilla urbaine dans la nuit du 15 au 16 février dans certains quartiers du Grand Conakry, empêchant les citoyens de vaquer librement à leurs activités quotidiennes. » Des violences ont éclaté jeudi 16 février dans les rues du grand Conakry, mettant aux prises des jeunes manifestants, militants et sympathisants du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) aux forces de l'ordre. Au lendemain de ces échauffourées, Mory Condé, le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, a reconnu des blessés, mais n'a fait aucune allusion aux décès évoqués par le FNDC. Dans un communiqué publié jeudi 16 février dans la soirée, le FNDC a rapporté la mort de deux manifestants lors des violences qui ont émaillé les ma-

nifestations du jour. Ibrahima Diallo, 16 ans, et Abdul Karim Bah, 19 ans, seraient morts lors des échauffourées dans le Grand Conakry. Vendredi, Mory Condé a pris la parole. Le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a livré son rapport des événements. Et il n'a aucunement parlé de ces deux décès avancés par le FNDC. Dans une allocution rapportée par notre correspondant à Conakry, Mouctar Bah, le ministre a dépeint des scènes de « guérilla urbaine » qui ont fait beaucoup de dégâts : « Malgré les efforts fournis par le CNRD (Comité national du rassemblement pour le développement) et le gouvernement, des individus sans autorisation préalable ont organisé une guérilla urbaine dans la nuit du 15 au 16 février dans certains quartiers du Grand Conakry, empêchant les citoyens de vaquer librement à leurs activités quotidiennes. »

RFI

Séisme en Turquie

Le footballeur ghanéen Christian Atsu retrouvé mort

Christian Atsu, joueur du club turc de Hatayspor, a été découvert sous les décombres d'une tour de 12 étages qui s'est effondrée. Le footballeur ghanéen Christian Atsu, joueur du club turc de Hatayspor, a été retrouvé mort samedi sous les décombres de l'immeuble où il vivait à Hatay, près de deux semaines après le séisme qui a frappé le sud de la Turquie le 6 février.

« Le corps sans vie d'Atsu a été retrouvé sous les décombres. On retire encore ses affaires. Son téléphone a aussi été retrouvé », a affirmé Murat Uzunmehmet, son agent en Turquie, cité par l'agence privée turque DHA, mettant fin à près de deux semaines d'inquiétude et de recherches pour les proches du footballeur de 31 ans. « C'est avec le cœur lourd que je dois annoncer à tous (...) que le corps de Christian Atsu a été retrouvé ce matin », a de son côté indiqué sur son compte Twitter Nana Sechere, l'agent ghanéen d'Atsu. « Je présente mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tout le monde pour leurs prières et leur soutien », a-t-il ajouté. Selon les médias turcs, l'ancien joueur de Chelsea et Newcastle en Angleterre a été découvert sous les décombres de la résidence Rönensans, une tour de 12 étages qui s'est effondrée dans le séisme. « L'ambassade du Ghana en Turquie, qui a transmis la triste nouvelle, indique que le corps a été retrouvé tôt ce matin », explique dans un communiqué le ministère ghanéen des Affaires étrangères. Hommages de Porto, Chelsea,

Newcastle « Le frère aîné et la soeur jumelle de Christian Atsu, ainsi qu'un attaché d'ambassade, étaient présents sur le site au moment où le corps a été récupéré », précise le texte. L'ambassade ghanéenne en Turquie et la Fédération ghanéenne de football avaient initialement assuré que l'attaquant avait été retrouvé vivant 24 heures après le tremblement de terre, mais ces informations s'étaient par la suite révélées fausses. Le promoteur de la résidence de luxe transformée en ruine, où 800 personnes seraient ensevelies, a été arrêté la semaine dernière alors qu'il tentait de quitter la Turquie. Le séisme, suivi de puissantes répliques, a tué plus de 40.000 personnes en Turquie et en Syrie, selon les derniers bilans officiels diffusés vendredi, faisant également des milliers de blessés et de sans-abris par un froid glacial. Atsu avait été recruté en septembre dernier par le club turc de Hatayspor, basé dans la province de Hatay (sud), près de l'épicentre du violent séisme qui a frappé le 6 février la Turquie et la Syrie, loin du Ghana, où il avait grandi dans une famille de dix enfants. Formé dans son pays natal au

sein d'une académie du club néerlandais du Feyenoord, l'ailier d'1,65 m, arrivé à 17 ans en Europe en 2011 au FC Porto, avait rapidement séduit certaines des plus grandes équipes du continent, suscitant par sa vivacité balle au pied des comparaisons avec Lionel Messi. C'est Chelsea qui l'avait finalement attiré en 2013 mais le club londonien l'avait immédiatement envoyé en prêt au Vitesse Arnhem aux Pays-Bas. Meilleur joueur de la CAN Balotté ensuite de club en club, Atsu, passé sans convaincre par Everton, Bournemouth, et Malaga, ne disputera au final aucun match officiel sous les couleurs des Blues. Prêté en 2016 à Newcastle, il y est transféré l'année suivante pour près de huit millions d'euros. Il n'inscrit que trois buts en quatre saisons avec les Magpies, avant de s'exiler en Arabie saoudite en rejoignant l'équipe d'Al-Raed, puis Hatayspor. Plusieurs de ses anciens clubs, dont, Porto, Chelsea et Newcastle, lui ont rendu un hommage samedi matin par voie de communiqué. En équipe nationale du Ghana, Atsu, impliqué par ailleurs dans plusieurs actions caritatives, aura eu une carrière bien plus accom-



plie. Le joueur est ainsi retenu pour quatre éditions de la Coupe d'Afrique des nations. Il est titulaire en finale en 2015 contre la Côte d'Ivoire mais est remplacé en prolongations, juste avant la séance de tirs au but américaine perdue par les siens.

Désigné meilleur joueur de la CAN-2015, Atsu est retenu dans l'équipe type de la CAN en 2017. Il est également du voyage pour le Mondial-2014 au Brésil où les Black Stars ont été éliminés dès le premier tour. Atsu laisse une veuve et trois enfants orphelins.

AFP

GUINÉE

Ce décret signé par le président guinéen n'a rien à voir avec un « projet de fédération » proposé par le Burkina Faso

Un décret présidentiel signé Mamady Doumbouya et censé montrer que la Guinée prend ses distances avec un projet de fédération impliquant le Mali et le Burkina Faso a été partagé plusieurs centaines de fois sur Twitter et Facebook en moins de 24 heures. Attention : le document qui circule en ligne est authentique, mais il s'agit d'un décret concernant la période dite de transition entre le putsch de 2021 et un futur retour des civils au pouvoir en Guinée. Il a été publié début février, le même jour qu'une réunion des chefs de la diplomatie du Mali, du Burkina et de la Guinée appelant à l'approfondissement de la coopération entre ces trois pays, qui ont en commun d'être dirigés par des militaires à la suite de coups d'Etat ces dernières années.

« Mamady Doumbouya se désolidarise du projet de fédération 'à travers ce décret, c'est ma parole donnée (...) Ma mission c'est de conduire la transition et transmettre le pouvoir aux civils, pas des réformes (...) la Guinée restera aux Guinéens. » Voilà les propos attribués au président guinéen qui accompagnent les pages d'un décret officiel partagé plusieurs centaines de fois sur Twitter et Facebook.

Certaines de ces publications contiennent des photos de Mamady Doumbouya en treillis militaire, coiffé d'un béret rouge ; dans l'une d'entre elles, il tient entre ses mains deux documents, sans que l'on sache s'il s'agit du décret évoqué par les internautes. Ces derniers partagent également plusieurs pages (parfois deux, parfois trois) d'un document daté du 9 février où semble figurer la signature du président guinéen.

Cette rumeur a commencé à circuler le 13 février sur les réseaux sociaux, quelques jours après une réunion tripartite entre les ministres des Affaires étrangères du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali les 8 et 9 février.

La rencontre a été l'occasion pour les trois pays de demander la levée de leur suspension de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et de l'Union africaine (UA) – ainsi que d'autres sanctions notamment économiques – après les coups d'Etat successifs menés par des militaires en 2020, 2021 et 2022.

Une semaine auparavant, lors d'une visite de son premier ministre Apollinaire Kyélem de Tambela à Bamako du 31 janvier au 2 février, le Burkina Faso avait proposé au Mali le projet de fédération auquel font référence les internautes. « Nous pouvons constituer une fédération souple qui peut aller en se renforçant et en respectant les aspirations des uns et des autres chez eux », avait alors déclaré le chef du gouvernement, cité dans le compte-rendu publié par ses



services.

« Nos devanciers ont tenté des regroupements, comme la Fédération du Mali, qui malheureusement n'a pas duré. Mais ils ont montré la voie », a-t-il ajouté en référence à une éphémère tentative de fédération entre le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso et le Bénin au moment des indépendances de ces ex-colonies françaises (1959-1960).

La rencontre des chefs de la diplomatie des trois pays dans la capitale burkinabè semble d'ailleurs avoir été comprise par plusieurs internautes comme la création effective de la fédération évoquée par le Burkina.

Simultanément, les messages relayant la rumeur selon laquelle le président guinéen aurait au contraire pris ses distances avec ce projet ont circulé en ligne.

Cependant, si le décret relayé par les internautes est authentique, il n'évoque à aucun moment le projet d'une éventuelle fédération rassemblant les trois pays. De plus, le communiqué publié à l'issue de la rencontre tripartite des 8 et 9 février à laquelle a participé le ministre des Affaires étrangères guinéen n'évoque pas précisément une « fédération », même s'il se positionne en faveur d'un rapprochement entre le Mali, le Burkina Faso

et la Guinée.

Décret sur la transition

Les quelques pages partagées sur les réseaux sociaux sont en réalité tirées d'un décret publié le 9 février et signé de la main du colonel Mamady Doumbouya. Il entérine la création d'un « comité de suivi-évaluation de la mise en œuvre du chronogramme [calendrier, ndlr] » de la période dite de transition censée s'étaler sur deux ans à compter du 1er janvier 2023, comme peuvent le laisser deviner les articles relayés par les publications qui évoquent plusieurs fois cette « transition ».

Il a été lu en intégralité le jour de sa signature dans le journal télévisé de 20 heures de la Radio Télévision Guinéenne (RTG). Les pages de ce décret qui circulent sur les réseaux sociaux correspondent en tous points au texte lu par la présentatrice dans ce JT. De plus, aucune prise de position, officielle ou inofficielle, n'a été rapportée publiquement de la part de la junte à l'idée d'une fédération entre les trois pays, selon les correspondants de l'AFP en Guinée, à date de publication de cet article.

Au-delà de ce décret, la citation attribuée à Mamady Doumbouya par les internautes touche au rôle qui lui

est imparti ces prochaines années en ce qui concerne la période dite de transition du pays. Rôle justement évoqué par le porte-parole du gouvernement guinéen Ousmane Gaoual Diallo lors d'une conférence de presse à l'issue d'un conseil des ministres le 9 février – soit le même jour que la publication du décret viral -, cité par plusieurs sites d'information guinéens (1, 2).

Selon les citations attribuées au porte-parole du gouvernement par Guinée Matin, le colonel Doumbouya a promis lors de cette réunion qu'il « ne passera pas un jour de plus à l'issue des 24 mois de transition et a demandé au gouvernement de se préparer à ça. Il a donné sa parole au peuple de Guinée, et il ne reviendra pas là-dessus. S'il y a un jour de plus, c'est quelqu'un d'autre qui devra conduire la transition, ce n'est pas lui, et il est clair sur cette question. Voilà ce qu'il nous exhorte à dire à la communauté nationale et internationale ».

Ces propos font référence à la décision prise en octobre 2022 par la junte guinéenne de ramener de trois à deux ans la période de transition, conformément aux demandes des dirigeants de la Cédéao. Certaines voix au sein de l'organisation régionale ont exprimé leur vif désaccord avec ce projet de fédération. Le 10 février, dans une intervention vidéo largement relayée sur TikTok et Twitter, le deuxième vice-président du Parlement de la Cédéao, le Nigérien Sani Malam Chaibou, affirme que celle-ci « ne va pas laisser [la fédération se] faire ». « Nous sommes à 15, nous allons rester à 15 », poursuit-il, faisant référence au nombre de pays membres de l'organisation. Ce projet émane d'« un problème de concertation, de consultation et de compréhension », juge-t-il encore dans cette séquence.

Une sortie qui a provoqué l'ire de nombreux internautes, comme en témoignent les commentaires sous ces publications. « C'est un problème

de manipulation de la Cédéao vis-à-vis des états qui ne sont pas aujourd'hui à la solde de la France », estime l'un d'entre eux, quand un autre déplore le « ton réprobateur » du vice-président. « Alors enlevez notre embargo, sinon on va faire fédération Guinée Mali Burkina », tempête encore un autre, critiquant ainsi les suspensions et autres restrictions décidées par la Cédéao visant les trois pays.

Axe Bamako-Co-nakry-Ouagadougou

A l'issue de leur rencontre des 8 et 9 février, les ministres des Affaires étrangères des trois pays ont annoncé dans un communiqué leur volonté de renforcer « leur relation tripartite par la dynamisation de l'axe Bamako-Conakry-Ouagadougou, ainsi que la concertation sur les questions sous-régionales, régionales et internationales ».

Cet « axe » est mentionné à plusieurs reprises et a vocation à devenir « un domaine stratégique et prioritaire pour le développement » de plusieurs secteurs comme le commerce, les transports et la lutte contre l'insécurité entre autres, ajoute le communiqué. Si le projet de fédération mentionné par le Burkina Faso fin janvier n'est pas explicitement mentionné, le communiqué évoque tout de même « la nécessité de mettre en place et d'institutionnaliser un cadre permanent de concertation entre les trois pays », sans en préciser davantage la forme ou les modalités.

Cette communication a fait couler énormément d'encre dans les médias du continent (1, 2). L'Observateur Paalga qualifie par exemple ce rapprochement de « triple entente kaki ». Une initiative « forcément perçue comme une forme d'affranchissement de la Cédéao », analyse le quotidien burkinabè, très sceptique face à ce projet qu'il considère comme une « agitation politique sans lendemain ».

Source AFP